



MISSION HANDICAP

Participation aux commissions de titularisation

Service emploi territorial | Juin 2021

TITULARISATION D'UN APPRENTI TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Dans le cadre de la convention unique, le Centre de gestion de Seine-et-Marne propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics de participer à leurs commissions de titularisation d'apprenti travailleur handicapé.

La conseillère handicap et maintien dans l'emploi apporte son expertise lors de la mise en œuvre de la commission de titularisation d'apprenti travailleur handicapé.

Déroulement du processus

Examen des candidatures



Étude des candidatures des apprentis souhaitant bénéficier du dispositif de titularisation transmises par la collectivité territoriale ou l'établissement public.



Audition des candidats

Audition du ou des candidats lors de la commission de titularisation organisée par la collectivité ou l'établissement.

Les avantages

-  Une représentante compétente au sein de la commission de titularisation compétente en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.
-  Une action permettant de mettre en œuvre la politique RH en faveur du recrutement de travailleurs handicapés.

Votre interlocutrice

Carole FREOA vous accompagne dans vos projets de développement d'une politique de recrutement de travailleurs handicapés au 01 64 14 17 72 ou carole.freoa@cdg77.fr

10, Points de Vue – CS 40056 – 77564 LIEUSAIN CEDEX

Tél. 01 64 14 17 00 - cdg77.fr